



## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2017

Département du Gard  
Mairie de  
Molières-sur-Cèze

Étaient présents : Georges Adryancyk-Perrier, Dominique Agniel Lionel Beaufils, Jean-Louis Bertrand, Florence Bouis, Sylvain Cividino, Coralie Damay, Patrick Dumas, Nathalie Mauchand, Georgette Mazon, Jacques Navarro, Valérie Remond, Josiane Supron.

Étaient absents : Karine Abderrhamann représentée par Georges Adryancyk-Perrier, Chantal Licari représentée par Jean-Louis Bertrand, Francette Maillet représentée par Coralie Damay, Cyril Aubanel, Marie Menard, Patrick Talaron.

La séance est ouverte à 18 h 30. Jean-Louis Bertrand. est nommé secrétaire de séance.  
Le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises au titre de l'article L 2122.22 : Installation de compteurs de réseaux télé-surveillés par la société CANONGE & BIALLEZ : 20 342,00 € H.T.

### 1. Modification des statuts de la communauté de commune De Cèze Cévennes :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que la communauté de communes de Cèze Cévennes, propose, par délibération du 19 septembre 2017, de modifier ses statuts.

Me Bouis Florence déléguée communautaire, précise que les modifications portent sur le transfert de la compétence GEMAPI au syndicat mixte AB CEZE, sur la création et la gestion d'une maison de services au public. La compétence "aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêts communautaires" sera supprimée (pas de PLUI). La compétence "animation d'un comité de pilotage des ruisseaux couverts" est modifiée par la mise en place d'un SIVU.

Adopté par 14 voix pour et 2 abstentions (Dumas, Remond).

### 2. Marché de travaux toiture salle polyvalente de Molières :

Par délibération du 16 juin 2016, le Conseil Municipal a décidé d'engager des travaux pour la remise en état de la toiture de la salle polyvalente de Molières sur Cèze. L'entreprise STRYCHANIN a été retenue pour ce lot n° 2 « charpente et couverture ».

L'ordre de service à l'entreprise a été notifié le 9 mai 2017 pour permettre le commencement des travaux en juin 2017.

Après ouverture d'une partie de la structure Monsieur Xavier DAUBE Architecte Maître d'œuvre pour la commune a déterminé que certains éléments sont non conformes aux règles de l'art et à la stabilité de la couverture. Un procès verbal a été établi le 7 juillet 2017. Le chantier a été arrêté dans l'attente d'une mise en œuvre d'une autre solution technique.

En septembre 2017, un nouveau dossier a été envoyé aux trois sociétés initialement soumissionnaires. Le Conseil Municipal est appelé à statuer sur les nouvelles offres analysées dans le rapport de notre architecte joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal retient l'offre de la SARL STRYCHANIN pour un montant 45 860,14 € H.T. (tranche ferme 45 422,64 € HT et tranche conditionnelle 437,50 € HT), Adopté à l'unanimité;

3. **Dossier d'autorisation pour consolidation de berges par enrochement et réhabilitation du pont du perret :**

Le Maire rappelle que les intempéries du 13 et 14 septembre 2015 ont causé de nombreux dégâts dans la commune Molières-sur-Cèze. L'eau et la boue ont recouvert sur 10 cm d'épaisseur une grande partie des rues du village. L'eau a atteint environ 1,50 m par endroit et, mêlée à de la boue. Cet événement orageux a causé de nombreux dégâts dont :

Plusieurs dizaines de personnes ont dû être évacuées,

De nombreuses routes sont éventrées,

Les talus et murs de soutènements des cours d'eaux sont effondrés.

Aujourd'hui, des travaux de consolidation des berges par enrochement (Valat du Sanguinet et de ses confluences avec ses affluents Valat des Brousses et Valat de Terre) ainsi que la réhabilitation du pont du Perret vont être initiés sur la commune, en parallèle de la réhabilitation de la voirie, afin de réparer les dégâts causés par les intempéries. Ces travaux sont soumis à autorisation selon la rubrique 3.1.4.0 de l'article R.214-1 du code précité au titre du code de l'environnement.

Le Maire présente le dossier d'autorisation, rédigé par le bureau d'études Rhône Cévennes Ingénierie. Adopté à l'unanimité.

4. **Marché maîtrise d'œuvre pour le PLU:**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa décision de lancer la révision du plan local d'urbanisme. Pour mener à bien cette révision il est nécessaire de faire appel à un bureau d'études après mise en concurrence.

La consultation a été publiée sur la revue Cévennes Magazine n° 1939 du 9 septembre 2017 ainsi que sur le site officiel de la commune de Molières-sur-Cèze. La date limite des remises des offres était fixée au 5/10/2017. Un dossier a été déposé par le groupement conjoint :

Fabien CLAUZON, Perspectives nouvelles, 479 Route de Barjac 30500 St-Ambroix,  
Christel FIETKAU, Perspectives nouvelle, 6 impasse des peupliers 30340 MONS,  
Emilie ANDORNO, Perspectives nouvelles, 64 Bd Gambetta 30700 UZES,  
Patrice GOYER, Ecovia, Europôle de l'arbois, 13100 Aix-en-Provence.

Le devis joint à la présente délibération s'élève à 50 252,00 € HT. Adopté à l'unanimité.

5. **Régime indemnitaire - transposition au RIFSEEP :**

Le conseil transpose le régime actuel dans le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel pour les cadres d'emploi des rédacteurs, éducateurs des APS, adjoints administratifs, agents de maîtrise et adjoints techniques territoriaux. Adopté à l'unanimité;

6. **Actif pour la propriété Maison de Retraite (commune, ccas, Ehpad :**

En préambule, Monsieur Le Maire rappelle que la propriété Maison de Retraite « Notre Dame des Mines » (EHPAD) figure au patrimoine de la commune de MOLIERES SUR CEZE. Par délibérations réciproques du Conseil Municipal du 13/12/02 et du CCAS du 12 /12/02, il a été décidé de confier la gestion de l'équipement de la Maison de Retraite « Notre Dame des Mines » au Conseil d'Administration du CCAS.

Madame La Trésorière de SAINT-AMBROIX demande de régulariser les écritures comptables, et propose aux deux assemblées d'adopter le tableau d'ordre non budgétaire et de régulariser la situation financière et contractuelle.

Adopté à l'unanimité.

7. Dénomination de voies :

Le conseil décide de nommer les voies dans le quartier Gammal sud : Impasse lotissement Morand, Rue des écoles et Impasse des garages (voie privée). Adopté à l'unanimité;

8. Modification du périmètre Natura 2000 Hautes vallées de la Cèze et du Luech :

Le conseil municipal donne un avis favorable au dossier de consultation proposant la modification du périmètre de la zone spéciale de conservation Hautes vallées de la Cèze et du Luech FR9101364. Adopté par 15 voix pour et une abstention (Bouis) .

Questions diverses : Monsieur le Maire précise qu'un problème lié aux éditions de factures d'eau concernait un dizaine d'usagers. Ces dossiers sont en cours de régularisation.

Fin de séance 19h 50

La secrétaire de séance,

  
Jean-Louis Bertrand,,

Dominique Agniel

Sylvain Cividino,

Nathalie Mauchand,

Valérie Remond,



Le Maire,



Georges ADRYANCZYK-PERRIER,

Lionel Beaufils,

Coralie Damay,

Georgette Mazon,

Josiane Supron.

Florence Bouis,

Patrick Dumas,

Jacques Navarro,